

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Présents : Christine BOURGEON, Claire CHAPUIS, Jean CHAPUIS, Marianne COULAS, Isabelle DEPUYDT, Fabienne DAUVERGNE, Isabelle PAGEAULT, Alain GUILLET, Robert LEBOEUF,

Excusés : Françoise BERNARD (pouvoir à Christine BOURGEON) Michael LITTFASS (pouvoir à Marianne COULAS)

Secrétaire de séance : Claire CHAPUIS

La séance est ouverte à 20H30. Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

## **1) TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Le produit des impôts locaux attendu pour l'année 2018 est de 87 711 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux qui restent fixés comme suit :

- taxe d'habitation	9.27 %
- taxe foncière (bâti)	12.47 %
- taxe foncière (non bâti)	39.82 %

## **2) BUDGET ASSAINISSEMENT AFFECTATION DES RESULTATS**

L'excédent de fonctionnement de 84 141.55 € est affecté au compte 002 du budget 2018.

Le déficit d'investissement de 1 487.75 € est affecté au compte 001 du budget 2018.

Affectation au compte 1068 de 1 487.75 €

Ces résultats sont validés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## **3) BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2018**

Le budget 2018 est équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à hauteur de 122 221.00 €. La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 49 997.00 €.

Le conseil approuve à l'unanimité.

## **4) BUDGET COMMUNE AFFECTATION DES RESULTATS 2018**

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'année 2017 de la façon suivante :

Soit un excédent de fonctionnement 2017 de	8 489.05 €
un excédent de fonctionnement reporté de	61 445.28 €
<b>Donc un excédent global de fonctionnement de</b>	<b>69 934.33 €</b>
Soit un déficit d'investissement 2017 de	29 327.50 €
un déficit d'investissement reporté de	16 666.28 €
<b>Donc un déficit global d'investissement de</b>	<b>45 993.78 €</b>

Les résultats sont affectés comme suit :

**Compte 1068 Besoin de financement de la section d'investissement 49 493.78 €**

Le besoin de financement s'établit de la façon suivante : déficit d'investissement global (45 993.78 €) moins les restes à réaliser en recettes d'investissement, soit 7 000 € (subventions non reçues à ce jour) plus les restes à réaliser en dépenses, soit 10 500 € (frais d'architecte).

**Compte 001 Déficit d'investissement 45 993.78 €**

**Compte 002 Excédent de fonctionnement 20 440.55 €**

Excédent global de fonctionnement, soit 69 934.33 € moins le besoin de financement de la section d'investissement de 49 493.78 €

## **5) BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2018**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	240 294.00 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	364 988.00 €

Le conseil municipal approuve le budget primitif à l'unanimité.

## **6) RIFSEEP**

La délibération de mise en oeuvre du nouveau régime indemnitaire du personnel (RIFSEEP) prise par le conseil municipal lors de sa séance du 7 novembre 2016 doit être modifiée. En effet ce régime indemnitaire se compose de deux parties : une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA). Seule l'IFSE avait été validée par le conseil municipal. La Préfecture demande que le CIA figure également dans la délibération.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la modification.

## **7) AUTORISATION D'ANGIOPLASTIE A CHALON-SUR-SAÔNE**

Suite à la consultation lancée sur le projet régional de santé, il apparaît qu'il subsiste un problème pour l'installation d'un service d'angioplastie à l'hôpital de Chalon-sur-Saône. Ce dernier a demandé aux communes de les soutenir dans leur démarche.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de soutenir l'installation d'une service d'angioplastie au sein de l'hôpital de Chalon-sur-Saône.

## **Questions diverses**

- Demande de subvention pour le voyage scolaire de l'école de Jugy : les personnes de la commune rencontrant des difficultés peuvent déposer une demande d'aide auprès du CCAS.

- Bancs à l'église : proposition d'achat de nouveaux bancs

- La Bourgogne Cyclo traversera la commune le samedi 21 avril au matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.

La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 28 mai à 20 h 30.

Le Maire, Christine BOURGEON